



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE
Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 02 Octobre 2019

Date de convocation :
Le 17 septembre 2019

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/022/19

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Magazine l'Étincelle.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutif de cet acte ;

-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre à dix heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui a été faite le dix-sept septembre 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Jacques SCHNEIDER ; Mme Geneviève MANNARINO ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (05) : M. Vincent DOCHEZ ; Laurent SUIN ; M. Christophe FEHRING ; M. Fabien HENNION ; M. Vincent HADOT ;

Étaient absents, excusés (09) :
M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART excusé ; M. Joël SOIGNEUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Isabelle CHOAIN excusée ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à M. Christophe FEHRING.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

En 2017, l'Office de Tourisme a lancé « l'étincelle » magazine de destination, destiné à une cible d'individuels. Ce magazine présente les pépites* de Valenciennes Métropole au travers des reportages, interviews, photographies, réalisés en interne par les reporters de territoire ou par des influenceurs choisis en fonction de leur communauté (*créateurs, hébergeurs, restaurateurs,



artistes, sites incontournables, grands événements...). Il représente donc une très belle vitrine de notre territoire.

2 numéros par an sont réalisés, ce qui permet de respecter la saisonnalité de la programmation de visites guidées et de s'ajuster plus facilement à l'actualité culturelle et touristique. L'étincelle est édité à 10 000 exemplaires par numéro et diffusé via le réseau de présentoirs (100 points de livraison), sur les différents événements auxquels participe l'Office de Tourisme et à plus de 400 abonnés.

C'est également un outil de promotion des produits touristiques de l'Office de Tourisme (visites guidées, ateliers et événements...).

Ce magazine, très qualitatif, est très plébiscité par les socio-professionnels du territoire, qui aujourd'hui nous sollicitent pour y être représenté.

Suite à des restrictions budgétaires, le numéro 5, automne/hiver 2019-2020 ne sortira qu'en édition numérique. Pour 2020, nous devons envisager des sources de financement qui permettront de couvrir les frais de création et d'impression de ce magazine. L'insertion d'encarts publicitaires ciblés peut représenter une belle opportunité, sans en dénaturer l'esprit.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 octobre 2019,

- De valider la parution de 2 numéros semestriels (printemps/été - automne/hiver)
- D'accepter l'introduction d'insertions publicitaires
- D'autoriser le Directeur à signer une convention avec une régie publicitaire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

VALIDE :

- La parution de 2 numéros semestriels (printemps/été - automne/hiver).

AJOURNE :

- L'introduction d'insertions publicitaires
- L'autorisation au Directeur Général à signer une convention avec une régie publicitaire.

Fait à Valenciennes,
le 02 Octobre 2019

La Présidente,
Élisabeth GONDY



